

222685 - La nuit du vendredi coïncidant avec un nombre impair pourrait être la nuit du Destin

La question

La nuit du 27e jour du Ramadan de cette année coïncide avec la nuit du vendredi. Or, cheikh al-islam, Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Si la nuit du vendredi coïncide avec l'une des nuits impaires des dix dernières nuits, elle mérite mieux d'être retenue comme étant la nuit du Destin? Est-ce juste?

La réponse détaillée

Nous n'avons pas trouvé ces propos attribués à Cheikh al-islam, Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Seul le hanbalite Ibn Radjab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) l'a reçu d'Ibn Houbayrah et dit en citant ce dernier (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): «**Si l'une des dix dernières nuits est la nuit du vendredi, on est en droit d'espérer qu'elle est la nuit du Destin.**» Extrait de lataaif al-maarif d'Ibn Radjab, p.203.

Peut-être l'auteur de ces propos se fonde-t-il sur le fait que la nuit du vendredi est la meilleure nuit de la semaine. Si elle arrive dans les dix dernières nuits du Ramadan, on est en droit d'espérer qu'elle coïncide avec la nuit du Destin. Nous n'avons pas trouvé parmi les hadiths prophétiques ni dans les propos des compagnons la confirmation de ces propos. Ce que les hadiths confirment c'est que la nuit du Destin se déplace dans les dix dernières nuits et que les nuits impaires suscitent le plus grand espoir de coïncider avec la nuit du Destin. Celle qui semble susciter le plus grand espoir est la nuit du 27^e jour, même si on ne saurait l'affirmer catégoriquement.

Il convient au musulman de déployer un plus grand effort au cours des dernières nuits suivant l'exemple du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui)

Cheikh Soulaymane al-Madjid (Puisse Allah le protéger) a dit: «**Nous ne sachions rien dans la charia qui indique que si la nuit du vendredi est une nuit impaire, elle est la nuit du**

Destin. Cela dit, on ne doit pas l'affirmer catégoriquement ni le croire, ce qui est institué étant l'intensification des efforts tout au long des dix dernières nuits. Celui qui le fait, profite certainement de la nuit du Destin.» Allah le sait mieux.

<http://www.salmajed.com/fatwa/findfatawa.php?arno=9880>

Al-Hafedh ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « **La nuit du Destin ne se trouve qu'en Ramadan, notamment dans ses dix dernières nuits et plus particulièrement les nuits impaires sans que l'une en soit déterminée. C'est ce qui se dégage de l'ensemble des informations reçues à ce sujet.**» Extrait de Fateh al-Bari (4/260).

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Le hadith reçu d'Obey ibn Kaab selon lequel il jurait que la nuit du 27^e jour est la nuit du Destin fonde l'un des avis sur le sujet. La plupart des ulémas soutiennent que cette nuit des dix dernières est tue et que celles qui suscitent le plus grand espoir de l'être sont les nuits impaires notamment celles du 27^e jour, du 23^e jour et du 21^e jour.

Pour la plupart des ulémas, la nuit du Destin est fixe et immobile. Les vérificateurs affirment qu'elle est mobile et peut coïncider tantôt avec la nuit du 27^e jour tantôt avec la nuit du 23^e jour et tantôt avec la nuit du 21^e jour. C'est ce qui est plus évident et permet de concilier les différents hadiths. Extrait de Charh Sahihi Mouslim d'an-Nawawi (6/43). Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° 50693.

Allah le sait mieux.